

COMMUNE D'ALLEVARD

(ISERE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze juillet, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune d'Allevard, légalement convoqué le 09 juillet, s'est réuni à 19h sous la Présidence de Monsieur Sidney REBBOAH, Maire

Présents : Sidney REBBOAH, Christelle MEGRET, Georges ZANARDI, Rachel SAUREL, Thomas SPIEGELBERGER, Françoise TRABUT, Sébastien MARCO, Junior BATTARD, Marie SADAUNE, Patrick MOLLARD, Patrick BARRIER, Martine KOHLY, Béatrice BON, Nathalie HAILLEZ, Salvador VALERO

Pouvoirs : Yannick BOVICS pouvoir à Rachel SAUREL, Andrée JAN pouvoir à Sébastien MARCO, Sarah WARCHOL pouvoir à Françoise TRABUT, Aadel BEN MOHAMED pouvoir à Junior BATTARD, Valentin MAZET-ROUX pouvoir à Georges ZANARDI, Sophie BATTARD pouvoir à Martine KOHLY, Ludovic BRISE pouvoir à Sidney REBBOAH

Absent : Quentin JULIEN-SAAVEDRA

Quatre sièges demeurent vacants

Délibération n° 50/2024 – Approbation du versement d'une subvention d'équipement à l'association de pétanque pour le remboursement des frais de travaux sur le bâtiment communal

Considérant que l'association de pétanque de notre commune a récemment engagé des frais pour des travaux de rénovation et d'entretien sur le bâtiment communal qu'elle utilise, et que ces travaux auraient dû être pris en charge par la commune elle-même, il convient de régulariser cette situation et de réparer cette erreur administrative en versant une subvention d'équipement correspondant au montant des travaux engagés.

Monsieur le Maire soumet ce point au vote.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Madame SAUREL et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le versement d'une subvention exceptionnelle d'équipement d'un montant de [montant total D'approuver le versement d'une subvention d'équipement de 4800,00 € à l'association de pétanque, afin de rembourser les frais engagés pour les travaux sur le bâtiment communal.
- **IMPUTE** cette dépense sur le budget communal à la 204.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance,
Françoise TRABUT



Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Sidney REBBOAH

